

DÉSIGNATION DES CULTURES	SUPERFICIE CULTIVÉE	DÉSIGNATION DES CULTURES	SUPERFICIE CULTIVÉE	DÉSIGNATION DES PRODUITS	SUPERFICIE	PRODUCTION TOTALE
	hectares.		hectares.		hectares.	quintals.
Trèfle.....	60	Pépinières.....		LÉGUMES		
Prairies artificielles : Luzerne.....		Culture maraîchère.....		Ail.....		
				Artichauts.....		
				Asperges.....		
Prairies temporaires : Graminées, maïs, luzerne, graminées et de légumineuses.....	30			Carottes.....		
		CULTURES ET PRODUITS DIVERS				
Fourrages annuels : Vesses, pois, trèfle incarnat, seigle-fourrage, le graminées, en mélange avec du foin, et en coupages.....	3			Champignons de forêt.....		
				truffes.....		
Prés naturels.....	577			Chicorée à café.....		
				Choux à choucroute.....		
Herbages.....	200			Citrouilles et potirons.....		
				Comichons.....		
				Cresson.....		
				Échalotes.....		
				Melons.....		
				Tomates.....		
				Cultures et produits divers		
				Noix.....		
				Pêches.....		
				Pommes et poires à cidre.....		
				Pommes et poires à cuisson.....		
				Prunes.....		
				Prunes destinées à être transformées en pruneaux.....		
				FRUITS. — Cultures spéciales		
				Amandes.....		
				Cassis.....		
				Cédrats.....		
				Citrons.....		
				Figes.....		
				Framboises.....		
				Groseilles.....		
				Mandarines.....		
				Olives.....		
				Oranges.....		
				PLANTES MÉDICINALES		
				CULTURES SPÉCIALES non dénommées ci-dessus		
				VIGNES		
				Non encore productives.....		
				Productives : de raisin de table.....		
				de raisin de vendange.....		
				Horticulture fruitière et florale.....		
				Superficie des jardins non cultivés en vue de la production des fruits et des fleurs, soit consacrés aux cultures spéciales florales, industrielles et d'ornementation, exception faite des jardins destinés exclusivement à la consommation familiale).		

Préfixe de donner ici une appréciation générale succincte sur les récoltes de l'année dans la commune :

Seigle : récolte bonne
Orge : récolte médiocre
Pomme de terre : bonne récolte
Foin : récolte à peine moyenne

Préfixe de faire connaître le renseignement suivant :

Blé, froment (rendement moyen par hectare)..... 9 Orge (rendement moyen par hectare).....
Seigle (idem)..... 8 Avoine (idem)..... 5

B. ANIMAUX DE FERME.			
DÉSIGNATION DES CATEGORIES D'ANIMAUX	EFFECTIF AU 1 ^{er} NOVEMBRE	DÉSIGNATION DES CATEGORIES D'ANIMAUX	EFFECTIF AU 1 ^{er} NOVEMBRE
	êtes		êtes
chevaline : Animaux au-dessous de 3 ans.....	5	Bœufs au-dessus d'un an.....	1
Animaux de 3 ans et au-dessus.....	50	Brebis au-dessus d'un an.....	60
mutassière (adultes et jeunes).....	2	Moutons au-dessus d'un an.....	90
Aspèces : asine (adultes et jeunes).....	30	Agneaux et agnelles de moins d'un an.....	1050
bovine : Taureaux.....	58	Verrats.....	1
Bœufs.....	88		Animaux reproducteurs.....
bovine : Vaches.....	820	Truies.....	90
Elèves d'un an et au-dessus.....	230	Porcs jeunes de moins de six mois.....	180
Elèves de moins d'un an.....	230	caprine (adultes et jeunes).....	1

C. INDUSTRIES DE TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES (1).						
DÉSIGNATION DES INDUSTRIES (2)	NOMBRE TOTAL DES ÉTABLISSEMENTS	NOMBRE d'ÉTABLISSEMENTS ayant travaillé l'année précédente	DÉSIGNATION DES INDUSTRIES (2)	NOMBRE TOTAL DES ÉTABLISSEMENTS	NOMBRE d'ÉTABLISSEMENTS ayant travaillé l'année précédente	
Minoteries à cylindres.....			Amidonneries.....			
Minoteries à meules.....			Industrie laitière (2) (laiteries, beurrieres ou fromageries, coopératives ou non, présentant un caractère industriel).....			
Petits moulins à eau ou à vent.....	3	2	Fabriques de conserves : de viande.....			
Sucreries.....				de légumes.....		
Râperies de betteraves.....				mixtes.....		
Distilleries : industrielles.....			de fruits.....			
annexes de la ferme.....			Confitureries.....	2	2	
Brasseries.....			Autres industries.....			
Malleries.....						
Cidreries industrielles.....						
Féculeries.....						

(1) Ne comprendre dans ce tableau que les établissements présentant nettement un caractère industriel.
(2) Les exploitations agricoles qui traitent simplement le lait de leurs vaches et fabriquent du beurre ou du fromage ne doivent pas être considérées comme des établissements d'industrie laitière.
(3) Ne citer que les établissements industriels, c'est-à-dire soumis à la patente.